



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 29 JUIN 2022

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 29 juin 2022 à 10h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	02	

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

M. Jérôme TAGNON, Conseiller Municipal, délégué aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

M. RAHIMI Alexandre, représentant l'association APOGEI 94

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N°10

ACTUALISATION DU CONTRAT DE SEJOUR DANS UNE RESIDENCE AUTONOMIE

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Le contrat de séjour dans une résidence autonomie de Joinville-le-Pont, élaboré conformément au Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L311-3 et suivants et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, détaille les prestations qui sont offertes aux résidents dans ces établissements, leur nature ainsi que le coût du séjour.

Les dispositions de ce document se réfèrent aux conditions et règles de vie prévues dans le règlement de fonctionnement unique des résidences autonomie de Joinville-le-Pont, dont un exemplaire est remis au postulant à l'accueil.

Le contrat de séjour est révisé régulièrement pour tenir compte des modifications de la réglementation ou de changements dans le fonctionnement des résidences autonomie.

Je vous propose d'approuver le contrat de séjour dans les résidences autonomie de Joinville-le-Pont actualisé, joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article 1 : Approuve le contrat de séjour dans les résidences autonomie de Joinville-le-Pont, actualisé tel qu'annexé à la présente délibération, et ses annexes ;

Article 2 : Autorise le Président du CCAS ou le cas échéant le Vice-Président ayant reçu délégation en vertu de l'article R.123-23 du Code de l'action sociale et des familles, ou le Vice-président le cas échéant en vertu de l'article L.123-6 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération, notamment les contrats de séjour entre le CCAS de Joinville-le-Pont et les nouveaux résidents.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



A large, stylized signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: 'VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT', 'Centre Communal d'Action Sociale', and 'Val-de-Marne'.

M. Francis SELLAM
Secrétaire de séance



A large, stylized signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: 'VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT', 'Centre Communal d'Action Sociale', and 'Val-de-Marne'.

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le :

06 JUIL. 2022
télétransmis au contrôle de
légalité le : 06 JUIL. 2022

Fait à Joinville-le-Pont le

07 SEP. 2022



A signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: 'VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT', 'Centre Communal d'Action Sociale', and 'Val-de-Marne'.